

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 14 AVR. 2026

ID : 031-213102825-20260328-DEL22026042-DE



VILLE DE
Launaguet

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt-huit mars deux mille vingt-six à dix heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

Objet : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au Syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE)

Délibération n° 2026.03.28.042

Rapporteur : Georges DENEUVILLE

Le syndicat Haute-Garonne Environnement est un outil d'échange d'expériences pour les collectivités avec l'organisation de rencontres thématiques dans tous les domaines de l'environnement, et un outil de sensibilisation au développement durable et à l'environnement auprès du grand public, notamment des jeunes. Il met notamment à disposition des outils pédagogiques sur les déchets, le gaspillage alimentaire, l'eau, l'air, le bruit, la biodiversité, l'énergie ou encore le changement climatique et propose des animations sur demande.

Considérant que la commune est membre du Syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE),
Considérant qu'il est nécessaire de désigner ses représentants à savoir :

- 1 délégué.e titulaire
- 1 délégué.e suppléant.e

Il est proposé de nommer les deux délégués suivants :

- Monsieur Laurent BATAÏA : délégué titulaire
- Monsieur Christophe JAMMY : délégué suppléant

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de nommer les deux délégués suivants :

- Monsieur Laurent BATAÏA : délégué titulaire
- Monsieur Christophe JAMMY : délégué suppléant

Voté à la majorité avec 22 POUR, et 7 ABSTENTION : Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Marie MAILLARD
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : / Date convocation : 24 mars 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification 14 AVR. 2026	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Mikael LAURI, Betty BAUDET, Paola HUGUENIN, Soraya HADDAD, Mélanie BRANCO, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR. Étaient excusés représenté(es) : Laurent BATAÏA (pouvoir à H. HAMDANI), Bénédicte CHAPEAU (pouvoir à G. BUSIDAN), Sylvie OURGAUD (pouvoir à S. IZQUIERDO). Absent : / Secrétaire de séance : Marie MAILLARD
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>